

HONORAIRES SUR TRANSACTIONS IMMOBILIERES

	HT	TTC
Jusqu'à 100.000€ (minimum de 4.000 € ht soit 4.800 € ttc)	6,67%	8,00%
De 100.000€ à 250.000€	5,83%	7,00%
De 250.001€ à 500.000€	5,00%	6,00%
Au-delà de 500.000€	4,58%	5,50%
PARKING CAVE BOX - FORFAIT TVA A 20%	4.000€	4.800€
Professionnel - Commercial - Terrain - (avec un minimum de 4.000 € ht soit 4.800 € ttc)	8,33%	10,00%
Estimation d'un bien immobilier	150 €	180 €

HONORAIRES DE LOCATION

	HT	TTC
Baux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989 (conforme à la loi ALUR)		
1/ Honoraires part locataire (montant maximum ne pouvant être supérieur aux honoraires facturés au propriétaire)		
a/ Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m²)		
- Hors zones tendues et très tendues	6,67 €	8,00 €
- Zones tendues	8,33 €	10,00 €
- Zones très tendues	10,00 €	12,00 €
b/ Etablissement de l'état des lieux d'entrée (€/m²)	2,50 €	3,00 €
2/ Honoraires part propriétaire		
a/ Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m²)		
- Hors zones tendues et très tendues	6,67 €	8,00 €
- Zones tendues	8,33 €	10,00 €
- Zones très tendues	10,00 €	12,00 €
b/ Etablissement de l'état des lieux d'entrée (€/m²)	2,50 €	3,00 €
Boxes, parkings, garages et caves		
Honoraires de location (forfait)	80,00 €	96,00 €
Locaux commerciaux et professionnels		
Honoraires de location (sur le loyer, hors taxes et hors charges de la première période triennale)	5%	6%

LES PRIX SONT CALCULES EN FONCTION D UNE TVA A 20% - BAREME APPLICABLE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2018

BAREME GESTION LOCATIVE ET HONORAIRES DE LOCATION		
1- A LA CHARGE DU MANDANT	HT	TTC
Honoraires de gestion courante		
Honoraires de base (tranches sur la base du total des encaissements mensuels par lot)		
- de 0 à 600,00€	10%	12%
- de 600,01 à 1.200,00€	9%	11%
- de plus de 1.200,00€	8%	10%
Honoraires de location baux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989 (conforme à la loi ALUR)		
a/ Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m²)		
- Hors zones tendues et très tendues	6,67 €	8,00 €
- Zones tendues	8,33 €	10,00 €
- Zones très tendues	10,00 €	12,00 €
b/ Etablissement de l'état des lieux d'entrée (€/m²)		
	2,50 €	3,00 €
Boxes, parkings, garages et caves		
Honoraires de location (forfait)	80,00 €	96,00 €
Locaux commerciaux et professionnels		
Honoraires de location (sur le loyer, hors taxes et hors charges de la première période triennale)	5%	6%
Gestion administrative		
Honoraires de constitution, de suivi, de dossiers type ANAH, PACT HABITAT, etc	83,33 €	100,00 €
Bail commercial et professionnel : bail, avenant et renouvellement		
Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie (sur le loyer annuel HT x 9 ans) – minimum de facturation 300€ TTC	0,5%	0,6%
Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie : révision triennale	166,67 €	200,00 €
Honoraires de négociation pour augmentation du loyer, déspecialisation, cession, à la charge du bailleur (sur l'augmentation annuelle générée)	10%	12%
Gestion financière		
Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers (par an et immeuble géré)	50,00 €	60,00 €
Gestion technique et sinistres		
Suivi des gros travaux dépassant le cadre de l'entretien courant (au temps passé)		
- Travaux inférieurs à 1.500€ TTC	0%	0%
- Travaux supérieurs à 1.500€ TTC (minimum de facturation 120€ TTC)	3,0%	3,6%
Gestion des sinistres :		
- Vacation expertise (au temps passé au tarif horaire cabinet)	50€/heure	60€/heure
- Travaux supérieurs à 1.500€ TTC (minimum de facturation 140€ TTC)	3,0%	3,6%
Représentation et procédure		
Autres prestations occasionnelles au temps passé (représentation du Mandant, suivi dossier conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc.)		
	50€/heure	60€/heure
Gestion des impayés :		
- Remise dossier à l'huissier	50,00 €	60,00 €
- Remise dossier à l'avocat	50,00 €	60,00 €
- Suivi procédure (au temps passé au tarif horaire cabinet)	50€/heure	60€/heure
- Souscription et suivi assurance des loyers impayés	30€/an	36€/an
Prestation de loyers impayés- détérioration immobilière et défense&recours (sur les sommes quittancées)	2,09%	2,50%
Prestation de vacance locative (sur les sommes quittancées)	2%	2,40%
2- A LA CHARGE DU LOCATAIRE	HT	TTC
Baux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989 (conforme à la loi ALUR)		
Honoraires de location (Les honoraires facturés au locataire ne peuvent être supérieurs à ceux facturés au propriétaire dans la limite des plafonds ci-dessous):		
a/ Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m²)		
- Hors zones tendues et très tendues	6,67 €	8,00 €
- Zones tendues	8,33 €	10,00 €
- Zones très tendues	10,00 €	12,00 €
b/ Etablissement de l'état des lieux d'entrée (€/m²)		
	2,50 €	3,00 €
Boxes, parkings, garages et caves		
Honoraires de location (forfait)	80,00 €	96,00 €
Locaux commerciaux et professionnels		
Honoraires de location (sur le loyer, hors taxes et hors charges de la première période triennale)	5%	6%

LES PRIX TTC SONT CALCULES SUR LABASE D UN TAUX DE TVA A 20% - BAREME APPLICABLE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2018

TRANSACTION – LOCATION – GESTION LOCATIVE – COPROPRIETE

www.immobilier-cotedargent.com